

FO
DGFIP**Maine et Loire**

Force Ouvrière fête ses soixante-dix printemps

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT☑ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

✉ fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Premier Congrès national de la Confédération Général du Travail - Force Ouvrière des 12 et 13 avril 1948.

En avril 1948, mille quatre cent trente-cinq délégués fondaient **Force Ouvrière** lors d'un congrès constitutif. En avril 2018, lors du 24e congrès confédéral, plus de 3 500 délégués vont célébrer l'anniversaire de leur organisation, une septuagénaire toujours porteuse des mêmes valeurs de liberté et d'indépendance.

Du congrès constitutif de **Force Ouvrière** en avril 1948 jusqu'au 24e congrès confédéral, qui va se réunir à Lille du 23 au 27 avril 2018, on peut retenir une constante : l'organisation syndicale poursuit sans relâche son combat en faveur des intérêts matériels et moraux des salariés. Les 12 et 13 avril 1948, les syndicalistes « confédérés », accompagnés de Léon Jouhaux, secrétaire général de la CGT depuis 1909, ouvrent une nouvelle page dans l'histoire du syndicalisme en créant Force Ouvrière lors d'un premier congrès qui rassemble 1 435 délégués.

Ces hommes et ces femmes, qui ont démissionné du Bureau confédéral de la CGT quelques mois auparavant, le 19 décembre 1947, veulent regagner une indépendance syndicale vis-à-vis des partis politiques. Alors que la CGT est largement dominée par l'influence du parti communiste, ils estiment nécessaire de défendre la liberté et l'indépendance syndicale. Le 18 décembre 1947, ils convoquent une conférence nationale des amis de **Force Ouvrière**. C'est cette assemblée qui demandera à ses représentants au Bureau confédéral de la CGT de démissionner. Ce sera chose faite le lendemain.

Indépendance vis-à-vis des partis politiques

Les adhérents de **Force Ouvrière** sont attachés au respect des principes de la Charte d'Amiens, adoptée par la CGT en 1906 et qui proclame l'indépendance du syndicat vis-à-vis des partis politiques, des gouvernements, du patronat et de l'Église.

C'est en portant ces valeurs que les militants de **Force Ouvrière** ont pu ouvrir des décennies de pratique contractuelle, entreprendre la construction du paritarisme et assurer la gestion des organismes sociaux (Sécurité sociale, Assurance chômage et caisses de retraite complémentaire), et s'engager dans la défense des valeurs républicaines.

Le 25 novembre 1949, un an après la tenue de son congrès constitutif, **FO** lançait une grève générale interprofessionnelle qui débouchera sur la loi sur les conventions collectives de 1950. Aujourd'hui, alors que les droits et acquis des salariés sont attaqués, avec la remise en cause des conventions et de la négociation collectives, du paritarisme et des services publics, **Force Ouvrière** entend plus que jamais défendre le progrès social et combattre l'austérité. Avec une attention particulière portée à la protection des travailleurs du numérique, aux droits quasi inexistants, et au développement durable.

FO, une centrale syndicale ancrée dans son temps, hier comme aujourd'hui, dont l'action et les valeurs s'inscrivent dans la durée.

Repères : Pourquoi Force Ouvrière ?

Force Ouvrière tire son nom du journal clandestin fondé par les « confédérés » de FO pendant la Seconde Guerre mondiale. Dénommé alors *Résistance Ouvrière*, le journal devient *Force Ouvrière*, sous l'impulsion d'André Viot, qui dirige alors la publication. Celle-ci regroupe autour d'elle, dès décembre 1945, les syndicalistes rassemblés en groupes d'**Amis de Force Ouvrière**, qui veulent rendre à l'organisation syndicale son indépendance d'action vis-à-vis du parti communiste



1948-2018, FO le syndicat libre et indépendant, rejoignez le syndicat qui reste un syndicat, adhérez à FO DGFIP49 !

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : _____ PRÉNOM : _____

N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____

GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %

AFFECTATION : _____
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à _____ le _____
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Bulletin à retourner à FO DGFIP 49 Bâtiment D 15 bis rue Dupetit-Thouars 49046 Angers Cedex 01